

Les « *troubles de mémoire* » du secrétaire du CE de PSE

Un tract CFDT accuse la CGT d'être responsable de la non-approbation des PV de mai et juin du CE de PSE. Il s'agit, selon ce syndicat, d'une volonté CGTiste de censurer l'accès de l'information aux salariés.

Premièrement, il nous semble que ceux qui ont accepté des réductions d'effectifs sans consulter les salariés de PSE ou pire encore, contre leur volonté, font preuve de beaucoup d'aplomb pour invoquer aujourd'hui la « *transparence* ».

Concernant les PV « censurés » quelques points sont à préciser :

- 1. Le PV du mois de mai** n'a pas été approuvé en juin, car les élus CGT n'ont pas pu l'étudier et ont demandé que l'approbation soit reportée d'un mois. En juillet, les élus CGT se sont simplement abstenus, vu que le PV proposé ne reflétait pas la réalité des propos tenus par les élus CGT.
- 2. Le PV du mois de juin** n'a pas pu être approuvé pour une raison simple : Le secrétaire du CE n'avait pas transmis le projet définitif aux élus CGT pour qu'ils puissent l'étudier.

En plus, le secrétaire par intérim, dans son énorme envie de *tout faire porter sur le dos de la CGT*, oublie d'écrire dans son tract, que M. Guilbert lui-même a demandé lors de la réunion, de reporter l'approbation du PV parce qu'il souhaitait le modifier. Bien entendu le secrétaire du CE n'a pas trouvé cela anormal, bien au contraire. Il a accepté, sans aucune condition ni remarque, en remerciant le PDG...

En trébuchant dans les escaliers, notre cher secrétaire du CE a certainement oublié que le report du vote avait été demandé par la Direction et non par la CGT. Voilà donc comment, par un tour de magie, la CGT est devenue sans le savoir « coupable » de la demande du PDG.

- 3. Concernant les propos de l'expert** que, selon la CFDT, nous voudrions « censurer », nous précisons :

Secafi-Alpha a été mandaté pour analyser les comptes de PSE. L'exposé de l'expert fini, et alors qu'il s'apprêtait à partir, notre PDG lui a demandé de donner son point de vue sur le Groupe Industriel Marcel-Dassault, acquéreur de la Socpresse. L'expert a répondu à cette demande en exprimant un point de vue personnel, sans aucun rapport avec le sujet de son étude. Nous lui avons demandé si Secafi-Alpha étudiait les comptes du Groupe Dassault. Il nous a répondu que non et qu'il s'exprimait

uniquement en tant que *citoyen*, à partir des informations de presse.

L'expert de Secafi-Alpha, malgré sa profonde connaissance des entreprises de presse, n'est pas habilité pour analyser « au pied levé », la situation d'un groupe de la portée et la complexité du Groupe Dassault.

Ainsi cette intervention « hors sujet » ne devrait pas être retranscrite dans le PV. C'est notre avis et nous l'avons donné.

Mardi 27 juillet 2004